

Objet : Démarrage de l'action juridique départementale du 71 contre le LINKY d'ENEDIS !

Bonjour,

Je vous avais informé de la mise en place de l'action juridique collective départementale. Cette action s'intègre dans une stratégie nationale des collectifs STOP-LINKY avec un panel d'actions diverses et variées. Aujourd'hui notre organisation est affinée pour le 71 et nous sommes prêts à rassembler vos dossiers dûment constitués.

Si vous souhaitez vous joindre à cette action judiciaire conjointe dans le 71, c'est le moment !

En effet, 7000 plaignants se mobilisent sur toute la France pour lancer de façon synchronisée avec leurs avocats, une action d'envergure cette année, dans une trentaine de TGI (Tribunaux de Grande Instance). Il n'y aura pas une 2^{ème} action de la sorte.

Il nous faudra au minimum 100 dossiers de plaignants dans le 71 pour que cette action voie le jour. En deçà, cela ne sera pas possible et dans cette éventualité que nous estimons très peu probable, nous vous retournerions aussitôt votre dossier avec vos chèques. Dès la réception de votre dossier, nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancée de l'action juridique.

- Pour les personnes habitant sur la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau, une équipe de référents de l'ACCU71 vous accueillera à nos **permanences hebdomadaires à Montchanin** dans la salle E au 1er étage derrière la Mairie de 17h à 19h les mardis 26 mars et 2, 9, 16 et 23 avril 2019. Vous pourrez vous garer sur le parking de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du côté de la Poste.
- Les personnes en dehors de cette Communauté Urbaine entreront prioritairement en relation avec leur **référént de secteur** pour toutes questions et soucis, et autant que possible **par mail**.

Vos dossiers sont à remplir en les complétant de vos pièces jointes et à retourner par courrier postal à votre référent de secteur.

En cas de problème majeur, vous pouvez toujours me contacter (Dany Poulet au 03 85 58 66 75 ou par mail à l'adresse asso-accu@hotmail.com).

Soyez contagieux dans votre résistance au LINKY, afin que nous soyons le plus nombreux possible à dire non à ce compteur-capteur et à remporter un combat qu'on voudrait nous faire croire perdu d'avance.

Notre nombre, notre détermination, notre résistance, notre courage, notre force collective, notre organisation coordonnée au niveau national, sont les atouts qui vont renverser tous les arguments qu'ENEDIS veut imposer avec sa propagande et ses menaces.

Bien sûr, des obstacles se dressent devant nous, tant au niveau personnel que collectif, mais ils ne sont pas insurmontables. C'est avec notre détermination que nous les surmonterons les uns après les autres.

Nous sommes face à l'arbitraire d'une société anonyme qui impose par des manœuvres, un objet connecté, sans le consentement de l'utilisateur ce qui est constitué un **DOL**, donc un délit civil, sanctionné par l'article 116 du code civil et qui nous permet de porter plainte.

Nous sommes aussi face à une société qui ne respecte pas le **PRINCIPE de PRÉCAUTION**. Sans compter bien sûr tous les préjudices que certains ont déjà subis. Donc quelque soit votre situation (dépose, construction neuve, déménagement, modification d'abonnement, panne, ou un simple refus sans préjudice avéré) vous pouvez entrer dans l'action juridique.

ATTENTION : pour entrer dans l'action juridique, il est incontournable d'avoir écrit à ENEDIS une lettre de refus ou de demande de dépose au préalable !

En pièces jointes à ce mail, vous trouvez 2 documents :

- **1 fichier 1- Liste-des-pièces-à-fournir**" donnant le mode d'emploi pour votre dossier, **à bien respecter à la lettre**
- **1 fichier 2- Kit71**" composé de 4 parties à imprimer et à remplir/signer et à compléter de vos copies de pièces jointes numérotées et répertoriées dans le tableau de BORDEREAU DE PIECES, et d'une 5^{ème} partie nécessaire pour les personnes qui demandent une dépose de LINKY.

Si vous transmettez ces 2 fichiers à d'autres personnes, merci de joindre ce texte d'accompagnement.